



## CONSEIL MUNICIPAL 15 JUILLET 2020

### EXTRAIT PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS SERVANT DE COMPTE-RENDU

L'an deux mil vingt, le 15 juillet à 19 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de Nancray s'est réuni sous la présidence de Monsieur Vincent FIETIER, Maire.

Présent-e-s : Mmes et MM. David BOURDIER - Philippe BRECHENMACHER - Vincent FIETIER - Annette GIRARDCLOS - Aline GUY-CHAUVILLE - Stéphane HAEHNEL - Patrick JEHL - Nathalie LANTENOIS - Guy RENOUD - Bettina TROUDE

Excusé-e-s : MM. Sylvie CATTET - Frédéric SALVI - Esther VOUILLOT

Absent-e-s : MM. Barbara KURTZMANN - Stéphane SAUCE

Pouvoirs : Mme Sylvie CATTET à Mme Annette GIRARDCLOS

M. Frédéric SALVI à Mme Bettina TROUDE

Mme Esther VOUILLOT à Mme Aline GUY CHAUVILLE

---

M. Vincent FIETIER ouvre la séance du Conseil municipal, il constate que le quorum est atteint.

Mme Nathalie LANTENOIS est nommée secrétaire de séance.

#### **DELIBERATIONS**

#### **Budget principal - Approbation du budget primitif 2020 - Annule et remplace la délibération n° 24-20**

Le Maire expose :

La délibération n°24-20 du Conseil municipal du 3 juillet 2020 comporte plusieurs erreurs. Si les résultats des deux sections étaient justes, certains chiffres ne correspondent pas aux montants présentés aux élu-e-s et votés en séance.

Il est donc impératif de corriger ces erreurs afin de pouvoir appliquer le budget.

Le budget primitif, qui comprend les reports de l'exercice précédent, est arrêté ainsi :

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
<b>Dépenses</b>	906 583.00 €	594 436.44 €
<b>Recettes</b>	1 037 206.27 €	594 436.44 €
<b>Résultat</b>	130 623.27 €	0 €

La commission Finances, réunie le 12 juin 2020, a examiné ce budget primitif et a arbitré certaines décisions budgétaires.

Les documents budgétaires, présentés par chapitre, ont été envoyés aux élu-e-s par mail le 26 juin 2020.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'annuler la délibération n°24-20
- D'adopter le budget primitif principal voté par chapitre.

M. Vincent FIETIER explique que les erreurs ont été identifiées. Il s'agit d'écritures d'ordre dont les montants sont les mêmes dans toutes les sections, ce qui explique que les résultats de fonctionnement et d'investissement ne changent pas.

Mme Juliette COURGEY présente ses excuses pour ces erreurs, qui sont d'origine administrative. Les chiffres réels exposés lors du Conseil municipal du 3 juillet dernier, tant dans le tableau excel distribué que sur le diaporama présenté, sont justes.

Ce projet de délibération est approuvé à l'unanimité.

### **Budget « exploitation forestière » - Approbation du budget primitif 2020 - Annule et remplace la délibération n° 28-20**

Le Maire expose :

La délibération n°28-20 du Conseil municipal du 3 juillet 2020 comporte plusieurs erreurs. En effet, elle ne prenait pas en compte les restes à réaliser 2019 (dépenses d'investissement de 5 918 €).

Il est donc impératif de corriger cet oubli et de compenser cette dépense d'investissement supplémentaire par une recette d'un même montant. Cette augmentation de recette est possible en ajustant le virement interne dépenses de fonctionnement / recettes d'investissement. Cela impacte donc sur le suréquilibre de la section de fonctionnement.

Le budget primitif, qui comprend les reports de l'exercice précédent, est arrêté comme ainsi :

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
<b>Dépenses</b>	269 400.00 €	75 875.88 €

<b>Recettes</b>	286 594.71 €	75 875.88 €
<b>Résultat</b>	17 194.71 €	0 €

La commission Finances, réunie le 12 juin 2020, a examiné ce budget primitif.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'annuler la délibération n°28-20
- D'adopter le budget primitif annexe « exploitation forestière », voté par chapitre.

M. Vincent FIETIER explique que, là aussi, les chiffres réels du budget 2020 sont restés les mêmes. Toutefois, les restes à réaliser de 2019 auraient dû être intégrés. En le faisant, il faut le compenser par un virement interne, ce qui modifie le résultat de fonctionnement.

Ce projet de délibération est adopté à l'unanimité.

### QUESTIONS DIVERSES

M. Vincent FIETIER rappelle que les masques sont désormais obligatoires dans les lieux publics clos, ce qui est le cas des salles de réunion. Il est possible de déroger à cette règle si les participant-e-s sont à un mètre de distance. Il faudra donc encore écarter les tables et être attentifs lors des prochaines séances.

M. Stéphane HAENEL rapporte que certaines personnes aimeraient que le détail des votes des délibérations soit noté dans la Gazette.

M. Vincent FIETIER répond que c'est une bonne idée et qu'il faudra le faire. La question se pose concernant l'identification des élu-e-s qui votent pour, contre ou abstention. Ce n'est pas obligatoire mais c'est plus transparent.

Mme Nathalie LANTENOIS estime que cela donne du travail supplémentaire.

M. Vincent FIETIER pense que cette réflexion devra avoir lieu plus tard, lors de l'élaboration du règlement intérieur du Conseil municipal.

Le Maire clôt la séance.

La séance est levée

La Secrétaire de séance  
Nathalie LANTENOIS



Le Maire  
Vincent FIETIER

